

ressources forestières du pays. Ces responsabilités, qui comprennent la recherche et l'aménagement forestiers et le maintien de services de renseignements et d'aide technique, sont définies et établies par la Loi de 1966 sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et la Loi de 1970 sur le ministère de l'Environnement.

Le principal organisme fédéral chargé des forêts est le Service canadien des forêts du ministère de l'Environnement. Ce Service est sous l'autorité d'un directeur général qui est comptable au sous-ministre adjoint du ministère. Le directeur général a sous ses ordres les directeurs de l'élaboration des programmes, des opérations des programmes et des relations forestières. Les trois directeurs s'occupent respectivement de l'orientation et de l'évaluation du développement à long terme du programme du service; de l'organisation, de la coordination et de la gestion du programme annuel de recherches et de services; et de la planification, de la coordination et de la direction du programme des relations forestières à l'échelle nationale et internationale. Sont également comptables au directeur général le chef de la Section de l'information et un agent d'administration de la Section des services administratifs.

Le programme du Service canadien des forêts se subdivise en six catégories: recherche, développement et services concernant les ressources forestières; recherche, développement et services concernant les produits forestiers; renseignements techniques et services consultatifs; information du public; aide aux universités; et tâches spéciales.

Les programmes de recherche et de développement forestiers du ministère sont traités à la Section 9.2.4 du Chapitre 9.

Pour permettre un aménagement plus efficace des ressources forestières et la production de meilleurs produits forestiers, le Service canadien des forêts diffuse, par le moyen de publications, de séances d'étude, de colloques, etc., des renseignements techniques aux responsables des ressources forestières et de la transformation du bois. Des services de consultation forestière sont mis à la disposition des ministères fédéraux et des organismes internationaux, et des évaluations sont également faites concernant les essais et traitements réalisés par l'industrie et par des organisations s'intéressant aux ressources. Pour ce qui est des produits forestiers, des services spéciaux d'essai (non disponibles commercialement) sont mis à la disposition du gouvernement et de l'industrie. Le Service collabore également à l'établissement de codes et de spécifications pour les produits forestiers.

Par ses publications, ses communiqués de presse, ses films, ses étalages et ses démonstrations, le Service tente de rendre le public plus conscient et plus au courant des valeurs forestières et d'obtenir de l'appui lorsqu'il s'agit de protéger et d'utiliser de façon rationnelle les ressources de la forêt.

### 10.1.3.2 Programmes forestiers des provinces

Toutes les terres forestières situées dans le territoire des provinces, sauf de petites étendues comprises dans les parcs nationaux, les stations fédérales d'expérimentation forestière, les zones militaires et les réserves indiennes, sont administrées par les autorités provinciales. Le programme forestier de chaque province est décrit ci-après.

**Terre-Neuve.** Sur le plan géographique, les ressources forestières de cette province sont divisées par le détroit de Belle-Isle en deux régions distinctes: l'île de Terre-Neuve et le Labrador sur la terre ferme.

Les ressources forestières du Labrador ne sont pas entièrement connues et elles font actuellement l'objet d'un inventaire qui ne sera pas terminé avant quelques années. Selon les estimations, sur la superficie de 112,826 milles carrés qui constituent le Labrador, environ 21,000 milles carrés sont considérés comme étant une surface forestière productive, et le volume total du bois du Labrador se situe entre 60 et 70 millions de cordes d'épinette noire et de sapin baumier.

On a effectué récemment un inventaire des forêts de l'île de Terre-Neuve. Sur une superficie totale de 43,359 milles carrés, plus de 14,000 milles carrés sont classés comme forêts productives. Cette superficie produit un volume brut total de 99,5 millions de cunifs de feuillus et de résineux. Les principales essences commerciales sont l'épinette noire et le sapin baumier. Le pin blanc, l'épinette blanche, le bouleau blanc et le bouleau jaune sont moins importants sur le plan commercial.

Les terres forestières productives de l'île sont louées à l'industrie des pâtes et papiers dans une proportion de 49%, tandis que 37% sont administrées directement par le Service provincial des forêts. Le régime foncier des 14% restants est varié et comprend des parcs fédéraux et